République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
présents :	20
votant :	26
en exercice :	27

L'an deux mille douze
le mardi 18 septembre 2012 à 20H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 11 septembre 2012.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Roger MIAILHE ; Gérard PI ; Gilles DANJARD, Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Agnès BARADON ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Jérôme JURADO ; Béatrice ARMANGUE ; Conception BAUDOIN ; Nadine TOLEDO ; Corinne OMS ; Jacques MOURRUT ; Michel JAMMES ; Zina VIARD ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Ida FERRERES par Jean-Pierre CIRES ; Fabrice MARTINEZ par Roger COMBES ; Béatrice ARMANGUE par Liliane KHLOUDEEFF ; Christophe CATHALA par Gérard PI ; Brigitte CAVERIVIERE par Jacques MOURRUT ; Didier MILHAU par Zina VIARD.

Absente : Brigitte CARBOU (points I à IV).

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire de séance.

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 14 juin 2012.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, votent contre.

I INTERCOMMUNALITE : Fiscalisation de la contribution communale au S.I.V.O.M. / Corbières Méditerranée.

R. MIAILHE rappelle la décision du conseil municipal du 29 février 2012 de verser la contribution communale au S.I.V.O.M. par fiscalisation.

Il rappelle les compétences assurées par cet établissement :

- Action sociale et santé
- Tourisme rural-randonnée
- Gestion des aires de remplissage sécurisées
- Intervenants musicaux.

J. MOURRUT demande des précisions sur le coût de ce S.I.V.O.M.

R. MIAILHE répond que le budget global s'établit à environ 800 000 € mais précise qu'il faudra une année complète de fonctionnement pour en connaître le coût réel.

Pour la Commune de SIGEAN la participation financière annuelle est de l'ordre de 200 000 €.

J. MOURRUT relève que dans le montant global une part est affectée aux indemnités des élus de ce S.I.V.O.M.

R. MIAILHE rappelle que les élus de SIGEAN sont vigilants à ce que les dépenses soient minimales.

R. COMBES précise que les élus ne souhaitent pas que ce S.I.V.O.M. prenne de nouvelles compétences, d'autant plus que le « social » pourrait être transféré au Grand Narbonne en 2014.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité la fiscalisation de la contribution communale au S.I.V.O.M. à compter du 1er janvier 2013.

II INTERCOMMUNALITE : Demande d'adhésion de la commune de Fraïsse-des-Corbières au Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

R. MIAILHE demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Fraïsse-des-Corbières à la communauté d'agglomération du Grand Narbonne à compter du 1er janvier 2013.

Le conseil approuve à l'unanimité cette nouvelle adhésion.

III INTERCOMMUNALITE : Transfert de la compétence « Zones de développement éolien » au Grand Narbonne.

R. MIAILHE rappelle que la compétence « Création de zones de développement éolien » était exercée par la communauté de communes Corbières en Méditerranée (C.C.C.M.).

Cependant, la dissolution de la C.C.C.M. a entrainé le retour de cette compétence en commune.

Afin d'assurer la cohérence territoriale du développement de l'énergie éolienne, le Grand Narbonne souhaite exercer cette compétence facultative et demande son transfert de la commune au Grand Narbonne.

S. LALLEMAND constate la perte de la gestion maitrisée du territoire communale.

Il fait remarquer le risque d'implantation nouvelle d'éoliennes sur la commune.

R. COMBES répond qu'il n'y aura pas de nouvelles éoliennes s'il n'y a pas volonté communale.

S. LALLEMAND demande des informations sur le plan local d'Urbanisme (P.L.U.).

R. COMBES indique que les observations des administrations retardant ce dossier.

Le conseil approuve ensuite le transfert de la compétence « création de Z.D.E. » au Grand Narbonne.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

IV TRANSPORTS : Motion pour une gare T.G.V. à l'ouest de Narbonne.

R. COMBES rappelle que le projet de ligne à grande vitesse (L.G.V.) sera réalisé certainement à l'ouest de la commune.

Dans le narbonnais, l'implantation idéale d'une gare T.G.V. serait à l'ouest de la commune de Narbonne.

Le tracé devant être défini fin 2012, il propose le vote d'une motion de soutien pour l'implantation de cette gare T.G.V.

Le conseil approuve à l'unanimité cette motion.

V FONCIER : Acquisition parcelle B.O. n°6 / Etang-Boyé.

R. COMBES indique que la politique foncière de la commune vise à préserver la zone de l'Etang-Boyé comme espace naturel. Dans ce cadre-là, madame Heidmann BISSIERE propose de vendre à la commune sa parcelle, cadastrée section BO n° 6, d'une contenance de 8 916 m².

Le prix estimé par France-Domaines étant de 10 000 €, le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle.

Ce programme d'acquisitions dans ce secteur se poursuivra.

VI CLASSES TRANSPLANTEES : Ecole primaire communale.

R. COMBES présente la demande de soutien financier pour les classes transplantées de l'école primaire pour l'année scolaire 2011/2012.

Le conseil approuve à l'unanimité une subvention de 4 000 € sur un montant total de 7 223 €.

VII CONVENTION DE PARTENARIAT : Accueil P.G.S.I. / Gendarmerie Nationale.

R. COMBES propose de participer financièrement à l'accueil des renforts de gendarmerie qui ont été affectés sur le secteur cet été. Le montant pour la commune de SIGEAN serait de 10 500 €.

J. MOURRUT exprime son désaccord, ceci d'autant plus que la Gendarmerie Nationale paye un loyer dérisoire pour la caserne de SIGEAN. D'autres logements auraient pu leur être proposés.

R. COMBES répond qu'aucun logement ne pouvait convenir. Cependant, des informations supplémentaires ont été sollicitées sur le bilan d'activités et une réunion sera programmée pour préparer l'été 2013.

R. COMBES fait part de son inquiétude si cet accueil de gendarmes n'était pas financé.

L'assemblée approuve ensuite cette participation.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU s'abstiennent.

VIII TRAVAUX : Sécurisation espace public Etang-Boyé – Avenants 1 et 2 au lot 1.

J.P. CIRES indique que les travaux de sécurisation de la voirie à proximité de l'école primaire sont en cours d'achèvement.

Deux avenants au marché initial sont proposés.

- Avenant n° 1

Des modifications ont été réalisées au cours des travaux sur les remblais, sur un mur de soutènement et sur le matériel d'éclairage public.

Le montant de cet avenant est de 29 608 € H.T.

- Avenant n° 2

Il s'agit de la levée d'une option pour le revêtement de certaines surfaces en dalles de pierre.

Le montant de cet avenant est de 26 600 € H.T.

L'augmentation par rapport au montant du marché initial est de 11,61 % et ces avenants ont été approuvés par la commission d'appel d'offres du 10 août 2012.

J. MOURRUT dit qu'il ne devrait pas y avoir d'avenants. Pour ce qui est des remblais, il estime que la terre du Récobre aurait pu être utilisée car la terre prélevée dans l'étang-Boyé n'était pas bonne.

S'agissant des dalles en pierre, il déplore que le matériau de la carrière communale de marbre, sur Port-La-Nouvelle, n'ait pas été utilisé.

J.P. CIRES répond que la terre de l'Etang-Boyé convenait parfaitement mais le prélèvement nécessaire était supérieur aux prévisions. De plus, un prélèvement de terre au Récobre aurait été beaucoup plus couteux.

Quant au choix des dalles en pierre, l'étude faite a permis de constaté que le matériau choisi était moins cher et moins fragile que celui de la carrière de Port-La-Nouvelle.

Le conseil approuve ensuite ces avenants.

J. MOURRUT, Z.VIARD, M. JAMMES, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

IX <u>GESTION DU DOMAINE : Projet aménagement forêt communale.</u>

J.P. CIRES rappelle que des parcelles communales ont fait l'objet, en 2010, d'un regroupement facilitant l'aménagement forestier.

Il présente une étude réalisée par l'Office National des Forêts, pour la période 2011-2030, qui planifie cet aménagement.

L'objectif étant de préserver la forêt, le secteur de Port-Mahon serait le premier concerné avec en particulier un projet de sentier botanique.

J. MOURRUT dit que contrairement à ce qui est indiqué dans l'étude ce n'est pas le premier aménagement de la forêt communale. Il déplore le manque d'entretien de terrains communaux et d'un cabanon communal à proximité de l'étang.

J.P. CIRES précise que le précédent aménagement forestier, situé sur la garrigue et réalisé avec des fonds européens, pouvait bloquer l'extension de la carrière Lafarge.

Il informe l'assemblée que le secteur de Pech de Lac replanté en octobre prochain (1 000 arbres).

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité le projet présenté.

<u>R</u> : M. JAMMES ne participe pas au point X.

X <u>FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget général M.14/2012.</u>

R. MIAILHE propose à l'assemblée certaines modifications du budget de l'exercice en cours.

En fonctionnement, les ajustements budgétaires s'équilibrent à + 27 711 €. Il s'agit essentiellement en dépenses de compléments de crédits

sur la maintenance, sur des subventions à certaines associations, et la participation pour l'accueil estival des renforts de gendarmerie.

En recettes, les droits de mutation et la dotation d'Etat pour le recensement sont intégrés.

En investissement, il s'agit uniquement de transfert de crédits équilibrés en dépenses pour financer des projets nouveaux tels que la rénovation du court de tennis de la maternelle, la création d'aire de jeux de boules dans l'Etang-Boyé, et les avenants au projet de sécurisation de la voirie de desserte de l'école primaire.

Le conseil approuve ces modifications budgétaires.

J. MOURRUT, Z.VIARD, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, s'abstiennent.

XI TARIFS MUNICIPAUX : Location pavillons 83, avenue de Perpignan.

R. COMBES informe l'assemblée que par courrier du 21 juin 2012, la gendarmerie nationale a notifié la résiliation du bail de location de l'immeuble communal à compter du 30 septembre 2012.

Il propose de mettre en location, à compter du 1er octobre, les pavillons à usage d'habitation.

Ces pavillons sont au nombre de 6 et sont composés de 2 T3 et 4 T4.

Il propose les tarifs mensuels suivants :

- Pavillon T3 : 435 € (hors charges)
- Pavillon T4 : 500 € (hors charges)

J. MOURRUT reconnait que la location sera une très bonne opération financière même si la commune n'a été en mesure de conserver la gendarmerie. Il demande l'utilisation qui sera faite du bâtiment principal.

Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

XII CALANDRETA : Convention année scolaire 2012/2013.

R. COMBES propose de renouveler la convention d'occupation d'un local du bâtiment communal de la Grand'Rue à l'association « Lo Becarut ».

Cette occupation serait accordée jusqu'au 06 juillet 2013. L'association s'est engagée ensuite à accueillir les enfants dans des locaux adaptés à Frescati sur la commune de Port-La-Nouvelle.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

AFFAIRES DIVERSES

❖ Restructuration plateau sportif des Grazelles :

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du projet de rénovation de l'aire de sports des Grazelles, située à proximité du Collège des Corbières Maritimes.

Sur ce projet, le Conseil Général de l'AUDE souhaite apporter son soutien financier car les élèves du collège utilisent ce plateau sportif en période scolaire.

Une première estimation des travaux fait apparaitre un coût de :

424 580 € T.T.C.

Il propose, au vu d'un avant-projet de travaux, de solliciter les partenaires financiers que pourraient être l'ETAT, le Conseil Régional, et le Conseil Général.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

❖ Travaux voirie Etang-Boyé :

S. LALLEMAND estime que l'avenant 1, sur ce marché public, relève de la responsabilité du bureau d'études. Il demande que cette responsabilité soit mise en cause.

R. COMBES répond que si le 2e avenant concerne la levée d'une option, pour l'avenant n°1, ce sont des données techniques qui en sont la cause.

J.P CIRES répond que le suivi d'un marché public n'est pas comparable avec les pratiques d'il y a 25 ans.

Dans le cadre de ce marché public, des pénalités de retard sont prévues et seront appliquées si besoin.

Fin à 20H45.